

VILLE DE JARNY
54800

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU DIMANCHE 5 MAI 2024

Le 5 mai 2024, à 11 h 00, le Conseil Municipal de la commune de JARNY est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence, pour le 1^{er} point, de Monsieur Pierre ANTOINE, doyen d'âge de l'assemblée, puis sous la présidence de Monsieur Olivier TRITZ, maire nouvellement élu, pour les points suivants.

Etaient présents : ZANARDO Jacky, TRITZ Olivier, BEAUGNON Catherine, MAGNOLINI Hervé, DE SOUZA Marielle, LAFOND Alain, PIERRÉ Isabelle, WEY Denis, ANTOINE Pierre, BARILLET Evelyne, VACCANI Didier, CRESPIEN Jean-Bernard, NOÉ Fabrice, BOULIER Monique, AUDINET Myriam, MEBARKI Sabine, BESSEDJERARI Julien, LUX Laetitia, BAUDET Régis, NAVACCHI Joanne, ZENNER GENDRE Sarah, THOMASSIN Jessy, DJEBEL Oussama.

Etait représentée : DYRMISHI Lucile donne pouvoir à NOÉ Fabrice.

Etaient excusés : DANTONEL Daniel, TOURNEUR Véronique, COLOM Y VICENS Grégory, SORDETTI Anastasia, BERG-BRIOT Prescillia.

Secrétaire de séance : BARILLET Evelyne

Sous la Présidence du doyen

Monsieur Pierre ANTOINE, doyen d'âge, prend la présidence du conseil municipal et ouvre la séance.

« Chers collègues élus de Jarny, chers amis, chers camarades

Tout d'abord, je vous souhaite à toute et à tous la bienvenue.

L'horloge de la vie tourne pour chacun et c'est comme ça que l'on se retrouve, doyen de l'assemblée... Ainsi comme le prévoit l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de séance incombe au doyen d'âge du Conseil.

Cette assemblée se réunit aujourd'hui pour élire son Maire, et désigner le nombre d'adjoints avec qui notre nouveau Maire va travailler pour les deux années du mandat qui restent. Ensemble, ils auront la charge et le devoir de poursuivre le travail que nous avons engagé ensemble depuis mars 2020, avec Jacky ZANARDO.

Jacky ZANARDO a fait le choix de présenter sa démission de la fonction de Maire pour toutes les raisons qu'il nous a expliqué. Ce choix est respectable après 23 années passées à la tête de notre ville, des équipes municipales successives et au pilotage du projet pour notre Ville. Ces 23 années peuvent se résumer en une histoire de cœur entre une ville, *Jarny* et son maire depuis 2001, *Jacky Zanardo*.

Il reste conseiller municipal, simple soldat, en plus de sa fonction de vice-président du Conseil Départemental et de la Présidence du SIAJ.

Saluons son travail et celui de ses équipes.

Disons MERCI à celui que nous a accompagné depuis toutes ces années, à cet homme passionné, déterminé, humaniste, audacieux, à l'écoute, engagé au service de l'intérêt général, de l'intérêt commun, au service de SA ville.

Aujourd'hui et dans ce contexte, il me revient donc d'ouvrir cette séance qui va nous permettre d'élire à la fois son successeur et ses adjoints. L'élection des adjoints intervient en effet, au cours du même conseil et immédiatement après celle du Maire et sous la présidence du nouveau Maire. Comme le prévoit l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est mon 1^{er} mandat d'élu, bien que doyen de l'assemblée. J'ai dû présider le conseil qui a désigné Jacky ZANARDY maire en 2020, dans une situation particulière avec une poignée d'élus masqués et distants les uns des autres. Ce n'était pas un contexte favorable à une 1ère réunion. Nous avons mené des combats dans ce contexte en maintenant les services publics ou en mettant en place le centre de vaccination. En 2021, la vie reprend son cours et nos actions sont nombreuses et nos chantiers multiples dans un contexte de guerre et d'inflation (plan de sobriété).

Je vous dirai que c'est avec honneur que je préside à nouveau cette assemblée qui réunit mes camarades et amis du Conseil. Il nous appartient d'une part de procéder à cette élection et d'autre part d'être digne du travail déjà engagé et qu'il faudra poursuivre ensemble pour notre Ville.

En application de l'article L2122-8 je déclare donc ouverte la séance d'installation du maire de Jarny pour la suite du mandat 2020-2026.

Monsieur Pierre ANTOINE procède à l'appel et s'assure que le quorum est atteint.

Il fait lecture des pouvoirs.

Il donne l'ordre du jour :

- 31 - Election du maire
- 32 - Détermination du nombre d'adjoints
- 33 - Election des adjoints
- 34 - Délégations permanentes données au maire par le conseil municipal
- 35 - Honorariat Monsieur Jacky ZANARDO

31 - ELECTION DU MAIRE

Le président rappelle que l'élection du maire se fait :

- au scrutin uninominal selon l'article L.2122-4 du CGCT,
- le résultat se calcule à la majorité absolue.

Le bureau doit être constitué de deux assesseurs et d'un(e) secrétaire. Ils sont désignés par le conseil municipal.

Il est donc proposé de nommer :

Assesseurs, parmi les plus jeunes du conseil : Oussama DJEBEL et Sarah ZENNER GENDRE

Secrétaire : Evelyne BARILLET

Pierre ANTOINE, le président, appelle les candidats à se faire connaître.

Julien BESSEJERARI : « au nom de la majorité municipale, nous voulons proposer la candidature de notre collègue et ami, Olivier TRITZ, s'il l'accepte »

Olivier TRITZ : « j'accepte d'être votre candidat ».

Le Président : « Nous avons donc un candidat unique. Nous allons pouvoir voter. Vous avez devant vous un bulletin vierge. Vous écrirez le nom de votre candidat sans faute, ni rature, ni signe distinctif ».

Il rappelle ensuite que le choix a été fait de se passer des enveloppes et de l'isoloir.

La Président demande que l'Assemblée puisse vérifier que l'urne est bien vide.

L'urne et la feuille d'émergence seront apportées devant chaque membre à l'appel de son nom.

Le président de séance appelle chaque conseiller municipal dans l'ordre du tableau (tableau joint) pour procéder au vote d'élection du Maire.

La liste est épuisée.

Les assesseurs procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats :

- Votants	: 24
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 24
- Nuls	: 0
- Blancs	: 0
- Suffrages exprimés	: 24

L'unique candidat, Olivier TRITZ, est élu à l'unanimité. Il est déclaré Maire.

Jacky ZANARDO remet l'écharpe de Maire à Olivier TRITZ

Discours de politique générale du Maire
Olivier TRITZ

Madame la Députée honoraire de Joeuf, Chère Colette,
Monsieur le Suppléant de notre Députée et Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, Cher Julien HÉZARD,
Messieurs les Vice-Présidents du Conseil Départemental, Cher Jacky, Cher André,
Monsieur le Président d'Orne Lorraine Confluences, Cher Luc
Mesdames, messieurs les élus, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je veux tout d'abord saluer notre collègue Pierre ANTOINE, doyen de notre assemblée, qui a présidé à l'élection du Maire une seconde fois dans le mandat.

Au-delà du privilège de l'âge c'est, mon Cher Pierre, la fidélité de ton engagement, et la qualité de ton travail d' élu, au service de notre ville et de ses habitants, que je veux souligner et pour lesquelles je t'exprime toute ma considération.

Ce matin, au moment où Jacky m'a remis cette écharpe, je mesure toute la responsabilité qui est la mienne. Cette écharpe est le symbole aussi de l'engagement, des combats à mener, de l'action au quotidien et du travail de tous les jours pour les habitants de notre ville.

Je tiens à remercier les membres du conseil municipal pour la confiance qu'ils viennent de m'accorder. Je saurai m'en montrer digne.

J'aurai bien évidemment la chance et l'honneur de conduire cette mission avec vous tous à mes côtés. Ce n'est donc pas l'aboutissement d'un parcours, mais bien la poursuite d'une belle aventure.

Une aventure qui a débuté en 1999 grâce à un homme. Un homme de valeurs, un humaniste, un homme déterminé et digne dont la capacité d'écoute et l'engagement au service des autres sont des exemples.

Je souhaite ce matin, exprimer mon profond respect, et toute mon amitié à Jacky ZANARDO. Je ne suis pas certain de trouver les mots justes pour traduire ma gratitude pour la confiance qu'il m'a accordée depuis 25 ans.

A ses côtés, j'ai appris ce qu'il faut de dévouement, de travail et d'attachement à sa ville et à ses habitants pour être un maire hors du commun. Je ferai tout pour être à la hauteur de ce passage de flambeau.

Ce lien que Jacky ZANARDO a su créer et maintenir pendant toutes ces années avec les Jarnysiens, a fait de lui un maire d'exception dans l'histoire de notre ville.

Plus de 30 ans d'engagement, plus de 30 ans de détermination, plus de 30 ans de fidélité : Ce parcours politique est remarquable. Il l'honore.

Jacky a pris la décision de mettre fin à son mandat de Maire en respect des valeurs qui l'ont toujours animées : celles de la solidarité, du courage politique, de l'intégrité, de la bienveillance et surtout de la responsabilité. Le tout avec passion et détermination !

S'il nous est aujourd'hui difficile de le remercier à la mesure de ce qu'il a entrepris pour Jarny, nous tenons, ce matin, à lui signifier, dans une simple mesure, toute notre estime.

Mes Chers collègues, pour parfaire cet hommage, que je sais partagé par toutes et tous autour de la table et dans le public, je vous proposerai lors de ce conseil, de demander l'attribution du titre de maire honoraire pour Jacky ZANARDO.

Pour ce faire et comme le stipule la loi, je soumettrai donc à notre vote une demande d'honorariat auprès de Madame le Préfet qui, j'en suis sûr, comme nous, saura reconnaître et saluer le mérite de plus de 30 ans d'engagement de Jacky ZANARDO auprès des jarnysiens.

Jacky, depuis 2001, tu sais que « être maire, c'est avant tout être passionné par sa ville. » Dans ton dernier édito du magazine municipal tu as écrit également que tu as eu le bonheur d'être Maire de cette belle ville, la Ville de ton enfance.

Comme toi, je veux dire toute la passion que j'ai pour Jarny : un attachement sans faille pour cette ville qui m'a permis de rencontrer mon épouse, ma seconde famille, cette ville où j'ai travaillé, cette ville dont j'ai investi les associations, sportives d'abord, cette ville où j'ai vu grandir mes enfants et mes nièces.

Jarny, est pour moi, cette ville aux multiples visages, forte de ses cultures, de ses talents, qui me permet chaque jour de faire des rencontres humaines, chaleureuses et étonnantes.

Enfin, Jarny est pour moi, cette ville à l'énergie positive, qui permet à chacun de s'épanouir dans le respect de tous, quel que soit son âge, son niveau social ou son origine.

Une ville tout simplement, où il fait bon vivre.

Alors oui, il reste des choses à faire et même beaucoup de choses à faire. C'est incontestable et j'en suis le premier conscient.

Vous comprendrez mieux, combien aujourd'hui je suis honoré de servir cette ville et je m'engage à tout mettre en œuvre pour lui construire, avec vous, au conseil, et avec l'ensemble de celles et ceux qui y vivent, l'avenir qu'elle mérite. J'y participe déjà depuis 25 ans avec dévouement, conviction, détermination et passion.

Je ne parle pas d'un simple engagement politique mais bien de porter les valeurs qui m'ont construit et qui m'animent. Celles de solidarité, de progrès, de bienveillance et de respect qui ont toujours conduit mon parcours.

Celles d'intégrité, de loyauté et d'abnégation qui ont conduit mes mandats jusqu'ici et qui conduiront mon mandat de Maire.

Un mandat de Maire qui est, à mon sens et sans démagogie aucune, le plus beau qui soit. Il est le symbole des responsabilités politiques, juridiques, mais aussi morales que je porterai pour représenter la maison commune, la maison de tous les jarnysiens. Je veux m'engager à 100% pour Jarny.

Élu de terrain depuis toujours je serai un Maire de terrain. Je me rendrai disponible au quotidien pour les habitants, épaulé par une équipe qui le sera tout autant.

Je serai pour ma part disponible pour tous les habitants à l'occasion de mes permanences tous les samedis matin mais aussi à tous moments nécessaires pour échanger.

La mission d'élu local est avant tout une mission de proximité. Nous avons le devoir de répondre aux préoccupations et aux besoins immédiats de nos concitoyens. Nous avons le devoir de servir l'intérêt général et collectif. Je serai donc le maire :

- de tous les quartiers,
- de toutes les générations,
- de tous ceux qui s'engagent pour faire vivre notre ville.

Pour vous tous, nous allons continuer à faire ensemble de belles choses.

Mes chers collègues, durant ces deux prochaines années, et malgré un contexte économique et budgétaire mondial difficile, eu égard aux annonces faites par le Gouvernement, et ce n'est que le début...la période post olympique risque d'être plus que compliquée. Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous, sur votre engagement, sur votre investissement et sur votre esprit collectif et collaboratif.

Grâce à vous, à la diversité de vos parcours, de vos convictions et de vos origines, nous saurons continuer à relever ensemble les défis pour notre Ville. Nous prenons aujourd'hui l'engagement de poursuivre le travail accompli jusqu'à aujourd'hui d'une part et de trouver aussi d'autre part notre style et développer des projets qui nous permettront sans aucun doute d'aller encore plus loin dans le service rendu aux habitants de Jarny.

J'attends par conséquent de nous, élus du conseil municipal, que nous soyons innovants, modernes et attentifs, attentifs aux attentes et aux besoins de nos habitants. L'exemplarité et la transparence doivent et devront aussi guider nos actions. Je saurai en être le garant.

Notre conseil et tous ceux depuis 2001 sont la preuve que « Unir les volontés » va au-delà du slogan. « Unir les volontés » nous a permis, nous permet de rassembler afin que notre équipe, notre Conseil municipal, soit le plus représentatif des habitants de notre ville.

« Unir les volontés » enrichit nos positions, nos idées et nos ambitions.

« Unir les volontés » c'est aussi notre leitmotiv quand nous rencontrons les acteurs de la ville à travers nos comités de quartiers, à travers les événements proposés par les associations, commerçants, artisans et entreprises de notre ville et à travers les rencontres de celles et ceux qui voudront, comme nous, continuer à faire **de Jarny une ville festive, engagée et durable.**

La participation citoyenne continuera donc à être au cœur de nos politiques. Dans le respect des fondements de notre République : liberté égalité fraternité et laïcité, nous permettrons à chacun de trouver sa place ici à Jarny.

Notre politique s'appuiera encore et toujours sur deux piliers qui fondent notre ADN : la participation citoyenne évoquée à l'instant et l'environnement. Mais nos engagements permettront encore et toujours de :

- rendre la solidarité concrète pour tous les habitants, des plus expérimentés et aux plus jeunes en passant par les plus fragiles,
- de placer l'Éducation, la santé, la culture, le sport et la jeunesse au centre de notre projet.

L'ensemble de ces thématiques ont été et seront au cœur de notre action municipale avec comme objectif d'apporter des réponses aux habitants et en veillant au rassemblement de toutes et tous.

Cette volonté s'incarne dans une méthode, celle de construire ensemble ces projets. La co-construction est notre règle depuis 2002 et la création des comités de quartier. Il s'agit d'une règle qui va perdurer avec vous tous :

- avec les habitants de nos 5 quartiers et leur comité tout d'abord : Droitaumont, Moulinelle, les Lotissements, la Gare et le centre-Ville,
- avec les bénévoles et dirigeants des très nombreuses associations de notre ville, œuvrant dans de nombreux domaines : caritatif, social, culturel, sportif, et bien d'autres,
- avec les agents de la Ville, car sans agent tous les projets politiques n'iraient pas très loin,
- avec les entreprises, artisans, professions libérales et commerçants qui sont très attachés, comme nous tous, à cette ville.

Mon ambition principale pour ces deux prochaines années sera donc d'améliorer la qualité de vie des jarnysiens, de les rendre encore plus acteurs de leur ville et d'agir pour que les prochaines générations ne puissent pas se dire : mais qu'ont-ils fait pour que notre environnement soit aussi en péril ? Pour cela, ma volonté est d'ouvrir un nouveau cycle. Ce n'est pas qu'une formule. C'est un choix, un choix politique profond, que j'assume.

A l'heure où je revêts cette écharpe, je crois en notre ville, en sa capacité à se dépasser pour avancer, en notre capacité à lui imaginer et à continuer à lui construire un avenir.

Nos habitants, nos comités de quartier, nos associations, nos artisans, nos entreprises, nos commerçants, nos artistes, nos sportifs, nos jeunes, nos séniors, nos élus, nos partenaires institutionnels, tous ont des talents innombrables pour réussir ce pari avec nous.

Bien des défis dépassent le simple cadre municipal : Le Département, la Région, l'État et l'Europe sont des partenaires sur qui nous comptons, ils nous le rendent bien. Nous serons encore des demandeurs compte tenu des projets que nous porterons d'ici la fin du mandat.

Je sais que les élus ou agents sauront nous accompagner comme cela a été le cas jusqu'aujourd'hui.

L'intercommunalité Orne Lorraine Confluence sera aussi un partenaire avec qui nous devons travailler. Le chemin jusqu'ici n'a pas toujours été un long fleuve tranquille. Mais Luc RITZ, le Président, son bureau communautaire et ses services autour de Romain ZATTARIN, le DGS, ont permis de mettre sur la table tous les sujets qui nous préoccupaient afin d'apporter des réponses adaptées aux attentes de notre ville. Dans ce contexte, bien différent de celui du début de mandat, nous allons poursuivre ce travail de collaboration au service des habitants de Jarny et du territoire.

Je crois donc profondément en l'alliance des territoires. Notre communauté de communes, issue de la réforme territoriale non voulue par les territoires, mais aussi les syndicats intercommunaux où nous siégeons doivent encore mieux et plus mutualiser les moyens, améliorer les services publics et baisser leurs coûts. Nous devons les rendre encore plus efficaces, et surtout encore plus proches des habitants et de leurs préoccupations.

Le SIRTOM, le SIAJ, le ST2B et OLC mais aussi les associations du Collectif de défense des communes des bassins miniers lorrains et du Pays du Bassin de Briey sont autant d'acteurs où la ville de Jarny agit dans l'intérêt des habitants d'une part mais aussi dans l'intérêt de leur territoire respectif d'autre part.

L'avenir de notre ville se joue aussi en dehors de ce conseil et de nos actions jarnysiennes. Là aussi est notre place au service de l'intérêt collectif.

Au-delà des structures existantes comme celles citées à l'instant, je souhaite aussi évoquer un travail collaboratif formidable mené avec les élus des villes de Conflans-en-Jarnisy et Labry autour de plusieurs thématiques comme les mobilités et l'environnement, les solidarités, le milieu associatif et culturel et le développement économique et commercial. Cette collaboration inédite s'est déjà concrétisée au niveau des solidarités et doit se poursuivre rapidement démontrant l'utilité de notre réflexion collective dans l'intérêt des habitants des trois villes. A travers ces initiatives, je souhaite mettre en avant notre volonté de coopérer avec les communes voisines afin de porter ensemble des actions à l'échelle de notre bassin de vie. Les habitants ne nous ont pas attendu.

A travers ces propos, je tiens donc à ce que Jarny fasse partie de ces villes dynamiques et rayonnantes, de ces villes qui bougent, reconnue au-delà de leurs frontières pour mettre en lumière toutes les richesses qu'elle possède.

Mon élection intervient à mi-chemin d'un beau mandat qui a déjà vu naître de grands projets.

D'autres verront le jour d'ici la fin de l'année 2024 et du mandat : le renforcement du Centre communal de santé et notre volonté de développer notre partenariat avec celui de Labry, l'amélioration des mobilités douces en partageant mieux la voie. Le plan vélo en est la pierre angulaire mais nous devons aussi poursuivre notre travail visant à convaincre encore les habitants qu'il s'agit d'un projet crucial pour notre avenir commun. Sa construction collective et partagée doit être accompagnée d'animations qui permettront concrètement aux habitants de mieux vivre encore la pratique du vélo. C'est la raison pour laquelle nous allons participer à un défi mis en place sur le plan national : « J'y vais à vélo en mai ».

Je voudrai aussi parler du Domaine de Moncel. Un projet concret.

Tout d'abord pour vous informer du démarrage imminent du premier chantier d'ampleur pour le Domaine. D'ici deux semaines, le chantier de la toiture sera mis en œuvre par l'entreprise Le bras Frères, retenue après une consultation publique.

Depuis plusieurs années maintenant, de nombreuses actions ont été proposées aux jarnysiens tant sur des animations qu'en matière de travaux (plaine de jeux, espaces pique-nique, mare...). 6 Millions d'euros seront nécessaires jusqu'en 2030 pour proposer un projet global aux jarnysiens. Le dernier magazine a présenté un zoom sur ce beau projet.

Ce projet est aussi celui de l'initiative citoyenne, au sein duquel je m'engagerai personnellement tout comme d'autres élus du conseil, adjoint comme conseiller.

Dès l'automne, un collectif citoyen, imaginé de manière innovante, sera installé. Il sera chargé avec les élus et les agents de créer le programme d'animations qui sera proposé au sein du parc.

En 2025, nous mènerons des travaux au Vieux Colombier afin de permettre aux jarnysiens d'utiliser les lieux pour des événements familiaux.

Concernant ma volonté de renforcer l'engagement citoyen, nous allons également créer une « assemblée citoyenne » dans la continuité des journées et des ateliers citoyens organisés les années précédentes. Il me semble indispensable d'associer le plus grand nombre d'habitants aux décisions les concernant à travers les actions de proximité dans les quartiers, à travers le travail de nos comités et de tous les temps de discussions et d'échanges dédiés à nos projets.

D'autres projets sont en cours de réflexion et concernent l'ensemble des délégations de l'équipe municipale :

- le développement de notre CCAS, une analyse des besoins sociaux chez les seniors. Pour soutenir ceux qui traversent des épreuves de la vie, pour accompagner ceux qui recherchent un logement, une oreille attentive, ou juste une main tendue, nous poursuivrons nos efforts pour construire une ville plus solidaire. Je n'oublierai pas, nous n'oublierons pas, de permettre à nos aînés de bien-vivre, ici à Jarny, en favorisant leur autonomie et leur plénitude.
- le programme de modernisation des écoles et des équipements sportifs se poursuivra avec des projets qui viendront consolider des bases déjà solides, notamment pour la pratique du Judo et de la gymnastique,
- poursuivre l'énorme travail autour de la voirie mais aussi du plan de sobriété avec l'installation d'un éclairage LED sur toute la ville,
- l'inauguration le 8 juin prochain du FABLAB, en complémentarité de notre Microfolie, la culture tout comme la jeunesse, auront un outil supplémentaire pour proposer encore plus d'animations.
- la réflexion collective autour d'une nouvelle maison de la musique,
- la concrétisation de l'expérimentation de cours végétalisées et toute notre action de soutien à la biodiversité. Comme la renaturation de la ville, etc.

Afin que chacun trouve son épanouissement à Jarny, j'ai toujours eu à cœur d'accorder une place de choix à l'animation du territoire. Jarny est aussi une ville festive !

Au rythme des grands événements comme les Muzikales, les JOP, les dimanches d'été à Moncel avec des surprises cette année, la Fête de la Rentrée et Osons le sport, la Fête de la Nature, Osons la culture, les Journées du Patrimoine, Sainte Barbe, les fêtes d'Hiver avec le défilé de Saint Nicolas, Carnaval, sans oublier les spectacles proposés par le service culturel, les expositions et les formidables concerts de notre Harmonie municipale ; mais aussi les événements organisés par nos associations tout au long de l'année au sein desquels la ville est partenaire, etc... nos habitants peuvent ainsi profiter de moments festifs et fédérateurs.

Ainsi à partir des Muzikales et jusqu'à la fin de l'année, la ville sera animée. Chaque jarnysien pourra y trouver sans aucun doute son compte. D'autant plus que nous travaillons à l'organisation d'un week-end où les fans des jeux vidéos, du gaming et de cet environnement seront tout aussi comblés.

Alors à ce stade, certains pourraient s'interroger sur le contexte budgétaire qui nous contraint de plus en plus dans la conduite de nos politiques publiques.

Mais heureusement à Jarny les finances sont saines. Les rapports successifs de la chambre régionale des comptes en attestent. Au-delà de ces rapports ce sont les chiffres eux-mêmes qui parlent de cette situation : entre 2000 et 2023 la dette par habitant a baissé de 22%, elle est passée de 722 euros à 560 euros par habitant. Dans le même temps, notre épargne a été multipliée par 5 passant de 39 euros par habitant à 205 euros !

Tout cela sans augmenter les impôts d'une part et aussi en ayant en tête d'autre part qu'en matière de fiscalité les impôts ménages étaient 13 % au-dessus des villes comparables en 2001 alors qu'en 2023 les mêmes impôts sont désormais 15 % en dessous de ceux des villes qui nous ressemblent. Grâce à cette gestion financière, près de 70 millions ont été investis pour faire évoluer notre ville depuis 2001.

Au-delà des rapports, ces chiffres témoignent de l'état de santé de nos finances. Nous pouvons donc sereinement, mais en responsabilité, poursuivre notre projet en appliquant notre plan pluriannuel d'investissement au sein duquel est inscrit l'ensemble de nos actions.

Ces nombreux chantiers ne pourront se réaliser sans la mobilisation et l'implication d'une administration municipale qui joue un rôle fondamental auprès de nos concitoyens.

Si nous, élus, donnons les grandes orientations souhaitées, ce sont bien les agents municipaux qui les mettent en œuvre au quotidien.

Je tiens donc à saluer leur professionnalisme et leur engagement dans l'accomplissement de leur mission.

J'ai confiance en leur capacité à se réinventer face aux nouvelles exigences d'un monde en constante évolution.

Je porterai donc une attention de tous les instants vis-à-vis de l'administration pour offrir à Jarny et à ses habitants, le service public qu'ils méritent, un service moderne, innovant et de qualité.

Aussi, je réaffirme toute ma confiance et donne toute légitimité à Christian SIMONETTO, directeur général des services. Il a les qualités nécessaires pour piloter l'administration municipale, et saura, j'en suis certain, continuer à mettre en œuvre les politiques souhaitées par l'exécutif, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés.

Avant de terminer, je tiens à saluer à nouveau le travail accompli par Jacky ZANARDO au cours de ses années d'adjoint au maire et de Maire, consacrées à la commune. Nous pouvons avoir une pensée émue, pour nos collègues qui nous ont quitté.

Aussi permets-moi, Jacky, une nouvelle fois de te remercier et de te souhaiter le meilleur pour la poursuite de tes mandats au Département et au SIAJ. Sans oublier que tu restes avec nous au sein du conseil.

Je poursuis pour adresser des remerciements plus personnels : Merci à mon épouse, Stéphanie, à mes enfants, Ugo et Apolline, à ma famille, qui supportent mes absences depuis des années ... et je pense que cela va continuer encore quelque temps.

Chers collègues, Chers agents, mesdames, messieurs, si ce matin, une page se tourne, bien d'autres restent à écrire.

Ce sont, deux années exigeantes, deux années exaltantes qui nous attendent.

Antoine de St Exupéry a écrit : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible ».

Ce matin, je fais le vœu que cette pensée nous accompagne pour conduire le présent et bâtir le futur de notre ville.

Alors, sachons relever ce défi, ensemble, pour Jarny.

Alors, sachons réussir ce défi, ensemble, pour Jarny.

Alors, sachons être fiers, ensemble, de Jarny.

Je vous remercie.

32 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire, nouvellement élu, reprend la présidence de la séance.

Il faut constituer une équipe autour du conseil municipal pour mettre en place notre politique.

Il rappelle que la commune peut disposer au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints.

Le maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 6. Le maire a souhaité conserver une stabilité au sein des adjoints et des conseillers délégués ; et de renforcer la place des conseillers municipaux.

Le maire procède au vote du nombre d'adjoints.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 6, le nombre de postes d'adjoints.

33 - ELECTION DES ADJOINTS :

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Le maire indique qu'il présente la liste suivante :

- Hervé MAGNOLINI : 1^{er} adjoint
- Catherine BEAUGNON : 2^{ème} adjointe
- Alain LAFOND : 3^{ème} adjoint
- Marielle DE SOUZA : 4^{ème} adjointe
- Denis WEY : 5^{ème} adjoint
- Isabelle PIERRÉ : 6^{ème} adjointe

Il précise que s'il y a d'autres listes, des bulletins vierges sont mis à disposition et que quelques minutes leur sont laissées pour écrire les noms de la liste sur un bulletin.

Il précise l'importance du binôme entre le Maire et le 1^{er} adjoint. Hervé MAGNOLINI sera le 1^{er} adjoint.

Il appelle d'autres candidatures.

Le maire procède à l'élection des adjoints dans les mêmes conditions que pour le maire : il appelle chaque conseiller municipal dans l'ordre du tableau (tableau joint).

Chacun, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement des bulletins de vote de la même manière que pour l'élection du Maire.

La liste unique, dont Hervé MAGNOLINI est en tête de liste, est élue à l'unanimité avec 24 voix. Les adjoints sont immédiatement installés.

Les délégations restent sensiblement les mêmes et seront fixées par arrêté du maire.

Intervention d'Hervé MAGNOLINI

« Un responsable public doit pour moi être en accord avec son temps, avec son époque et ne jamais chercher à faire de la préservation de ses mandats la raison de son action.

Après plus de 40 années de mandat municipal, voici l'heure tant attendue et tant redoutée de tourner la page. Pour clôturer cette longue histoire, j'ai cherché un mot, « le » mot qui caractérise le mieux ces mandats successifs. Plusieurs mots me sont venus à l'esprit : *engagement, investissement, travail, responsabilité, inquiétude, équipe, dynamisme, expérience, loyauté, service public, détermination, passion et surtout intérêt général*. Mais ceux qui, au final, caractérisent le mieux ces mandats, ce sont les mots : plaisir et enthousiasme !

Ces mots « plaisir et enthousiasme » sont indispensables à la réussite de la mission, des ingrédients doux qui font largement oublier l'amertume des inévitables difficultés.

J'ai tant appris à tes côtés au cours de ces 16 années sur les collectivités, sur la fonction publique, sur les autres et sur moi-même. J'ai découvert beaucoup de choses sur la vie politique, j'ai souvent été surpris, parfois déçu, j'ai souvent été amusé, parfois agacé. Mais je n'ai jamais rien regretté parce que cette expérience à tes côtés fut passionnante et d'une incroyable richesse.

L'engagement d'un élu et à fortiori d'un maire doit être total. On n'en prend pas forcément la mesure lorsqu'on s'engage dans cette voie. Dans les petites villes plus qu'ailleurs peut-être, être maire c'est être disponible tout le temps et pour tout : pour un arbre tombé, pour un chien qui vagabonde, pour une crise sanitaire mondiale.

Tout au long de ces 23 années, tu as su *Unir les volontés*, car comme tu l'as dit si bien, pour réussir et atteindre les objectifs, nous avons besoin de chacun, individuellement et collectivement. J'ai été ravi et fier de travailler avec toi ces 2 derniers mandats en tant qu'adjoint. Tu as enrichi l'équipe, tant sur le plan professionnel que personnel, et nous te remercions pour ton engagement. Tu as grandement contribué au développement de notre Ville et nous t'en sommes reconnaissants. Nous avons appris, tout au long de ces années, à mieux te connaître, à apprécier tes qualités, ton souci des autres et ta bonne humeur, à estimer ton professionnalisme et tes compétences sur des sujets précis et enfin à pouvoir compter sur un collaborateur hors-pair. Ton engagement en faveur de notre ville est une source d'inspiration pour nous tous.

Je te remercie ainsi qu'Olivier, notre nouveau Maire, de m'avoir accordé votre confiance pour ces différentes délégations.

Je te souhaite, Olivier, une grande réussite dans tes nouvelles fonctions et à toi Jacky beaucoup de bonheur dans ta nouvelle vie ».

Marielle DE SOUZA procède à la lecture de la Charte des élus locaux.

34 - DELEGATIONS PERMANENTES DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le maire propose de maintenir les délégations suivantes, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération prise en date du 23 mai 2020.

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans la limite de 1 000 € (mille euros), les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans la limite de 3 000 000 € (trois millions d'euros), à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans la limite financière de 2 000 000 € (deux millions d'euros) ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la commune peut être amenée en justice, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 50 000 € (cinquante mille euros) ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 1 000 000 € (un million d'euros) ;
- 21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans une limite financière de 2 000 000 € (deux millions d'euros), le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans la limite financière de 2 000 000 € (deux millions d'euros),
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25° De demander à tout organisme financeur, sans aucune condition, l'attribution de subventions ;
- 26° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 27° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir, jusqu'à la fin du mandat, les délégations ci-dessus au maire.

35 - HONORARIAT MONSIEUR JACKY ZANARDO

La volonté est collective au sein du Conseil municipal.

Au vu de son engagement et de son dévouement au service de la communauté depuis plus de 23 ans en sa qualité de premier magistrat de la commune, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à formuler une demande d'honorariat pour Monsieur ZANARDO Jacky, auprès de Madame le Préfet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, moins 1 voix en abstention (Mr ZANARDO ne prend pas part au vote), autorise Monsieur le Maire à formuler une demande d'honorariat pour Monsieur ZANARDO Jacky auprès de Madame le Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Fait à Jarny, le 24 juin 2024

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier TRITZ', written over a horizontal line.

Olivier TRITZ

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Evelyne BARILLET', written over a horizontal line.

Evelyne BARILLET